

DREAL de la Bretagne
Unité départementale du Morbihan
34 rue Jules Legrand
56100 Lorient

Meyreuil, le 18 mai 2026

Objet : Compléments d'information - Dossier 013790/KK P - Construction d'une centrale photovoltaïque au sol à Rosières (43)

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande de compléments en date du 31/03/2026, nous vous transmettons les éléments suivants concernant le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol à Rosières (43) :

1°) Calendrier des travaux et mesure d'évitement de réduction et d'accompagnement :

A – Phase travaux

Les travaux seront réalisés sur une durée globale estimée à environ 11 semaines, selon le phasage suivant :

1 – Préparation du terrain

L'accès sera aménagé depuis le chemin de la petite plaine via la création d'une voie stabilisée de 4 m de large.

Une signalisation provisoire sera mise en place sur le chemin de la petite plaine, en accord avec les prescriptions du service départemental.

Seuls des travaux limités de terrassement et de défrichage sont prévus, localisés sur la zone est du site.

Une plateforme sera également réalisée pour l'installation d'une citerne incendie de 120 m³.

Nota : Concernant la défense incendie, la position de la citerne a été modifiée afin d'optimiser les coûts d'aménagement du projet.

En effet, son implantation initiale impliquait la création d'une piste lourde supplémentaire, générant des travaux plus conséquents et un coût important.

La citerne a donc été repositionnée à l'entrée de la parcelle, au niveau d'une voie d'accès déjà existante, permettant de limiter les aménagements nécessaires tout en maintenant une accessibilité adaptée pour les services de secours. Vous trouverez ci-joint les plans mis à jour présentant la nouvelle implantation de la citerne.

- Durée estimée : 2 semaines
- Personnel : 2 personnes
- Logistique : 3 camions (gravats), 1 camion (citerne)

2 – Sécurisation du site

Une clôture sera installée en périphérie du site pour une surface totale de 13 543 m².
Un portail double battant de 6 m permettra l'accès.

- Durée estimée : 2 semaines
- Personnel : 2 personnes
- Logistique : 1 camion

3 – Mise en place des structures photovoltaïques

26 tables supportant chacune 52 modules seront installées sur pieux battus, sans fondations béton.

Les tables seront espacées de 4 m afin de permettre le maintien d'une couverture végétale.
Elles seront implantées à plus de 30 m de la ligne électrique haute tension.

- Durée estimée : 4 semaines
- Personnel : 5 personnes
- Logistique : 3 camions (modules), 5 camions (structures)

4 – Travaux électriques

Les réseaux seront enterrés en tranchées (réseau AC).

- Durée estimée : 3 semaines
- Personnel : 4 personnes
- Logistique : 2 camions

Afin de limiter les impacts sur la biodiversité, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- travaux réalisés en dehors de la période de reproduction de l'avifaune (mars à juillet) dans la mesure du possible,
- limitation stricte des zones d'intervention (balisage du chantier),
- maintien de la végétation existante en dehors des zones strictement nécessaires,
- absence d'éclairage nocturne du chantier,
- limitation des nuisances sonores et des déplacements d'engins.

Les travaux étant de courte durée et localisés, les impacts sont temporaires et réversibles.

Planning prévisionnel des travaux

	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5	Semaine 6	Semaine 7	Semaine 8	Semaine 9	Semaine 10	Semaine 11	Semaine 12	Semaine 13
Préparation du terrain													
Sécurisation du site													
Mise en place des supports													
Electricité													
Mise en service													

B – Phase exploitation

La centrale fonctionnera de manière autonome.

Deux types d'interventions ponctuelles sont prévus :

- maintenance préventive : 1 intervention annuelle (1 personne, 1 journée),
- entretien de la végétation : 1 à 2 interventions annuelles (2 personnes).

L'entretien de la végétation sera réalisé de manière extensive, principalement par des moyens classiques (type tonte mécanique avec tondeuse) afin de maintenir une couverture végétale.
En complément, un pâturage ovin ponctuel pourra être mis en place selon les périodes,

permettant de limiter la hauteur de végétation tout en favorisant la biodiversité. Ce mode de gestion reste léger, sans traitement chimique, et adapté au maintien des fonctionnalités écologiques du site.

2°) Caractéristiques du parc :

Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance d'environ 1 MWc, implantée sur une surface clôturée de 13 543 m².

Les principales caractéristiques du parc sont les suivantes :

- installation de modules photovoltaïques sur structures mobiles de type trackers, permettant le suivi de la course du soleil,
- structures fixées par pieux battus, sans fondations béton, garantissant la réversibilité du site,
- hauteur des structures d'environ 2,5 m en position horizontale, pouvant atteindre environ 4,36 m en position inclinée maximale (jusqu'à 55°), sans augmentation significative de l'impact visuel global,
- largeur des tables d'environ 4,8 m,
- espacement entre rangées de 4 m permettant le maintien d'une végétation naturelle,
- absence d'imperméabilisation significative des sols,
- pistes internes en matériaux perméables,
- Le poste de transformation est situé à environ 600 m au sud du site, en dehors de l'emprise de la centrale. Le raccordement électrique sera réalisé par liaison enterrée, limitant ainsi l'impact visuel et environnemental du projet. Son emplacement est matérialisé sur le plan joint en annexe.

Malgré la présence de trackers, le projet reste un aménagement léger, sans artificialisation lourde, permettant le maintien des fonctions écologiques du site.

Concernant l'emplacement du poste de transformation (raccordement) : La législation nous impose de détenir une autorisation d'urbanisme pour solliciter le gestionnaire de réseaux (ENEDIS) dans le but d'obtenir une proposition technique et financière (PTF) sur la solution de raccordement réalisable. Ce n'est donc qu'une fois l'autorisation d'urbanisme accordée que nous pourrions effectuer la demande de raccordement. Nous ne pouvons donc pas vous communiquer d'éléments fiables à ce stade du projet.

Cependant nous pouvons vous fournir des éléments que nous estimons comme potentielle solution, voir plan de masse joint.

3°) Plantations potentielles :

L'implantation du projet se situe dans une prairie bénéficiant déjà d'un environnement naturel diversifié. En termes d'incidences paysagères, le projet a été conçu de manière à s'intégrer harmonieusement dans le paysage. Les panneaux photovoltaïques seront installés sur des pieux, et un espace suffisant sera maintenu entre les rangées pour préserver l'aspect naturel du terrain. La végétation existante sera conservée autant que possible.

Des interventions ponctuelles sur la végétation pourront être nécessaires de manière localisée afin de permettre l'implantation des équipements, sans remise en cause de l'équilibre paysager global du site.

La centrale sera implantée de façon à limiter les covisibilités, notamment depuis le chemin de la petite plaine à l'ouest. Les matériaux utilisés seront choisis pour leur discrétion visuelle, et

la hauteur des structures restera modérée, comprise entre environ 2,5 m et 4,36 m selon l'inclinaison.

Au regard de la configuration du site très isolé (prairie ouverte, absence d'enjeu paysager fort identifié et faible hauteur des installations), la mise en place de plantations complémentaires de type haies n'apparaît pas nécessaire pour assurer une bonne intégration du projet dans son environnement.

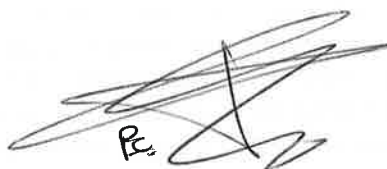
Le projet privilégie ainsi le maintien de l'état naturel existant, sans modification significative du paysage.

4°) Pré diagnostic écologique :

Vous trouverez ci-joint le pré-diagnostic écologique réalisé par nous-même.

En espérant que vous donnerez une suite favorable à notre demande d'exonération au cas par cas,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Mr Yves Le Bel

contactpc@novafnaceenergy.com

Pièces jointes :

- Plan avec les caractéristiques du parc
- Pré-Diagnostic écologique